

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	08.04.2025	CV-25.131	8.3	
61100	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			



OBJET :

**DOMAINE PUBLIC
CIRCULATION ET STATIONNEMENT
80 EME ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DE 1945**

DL
LDB

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques L.2122-1, L.2122-2, L. 2122-3 et L.2125-1

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R. 411-1 et suivants,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,

VU la demande reçue en Mairie le 7 avril 2025 du pétitionnaire désigné ci-dessous,

VU l'avis de Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS,

CONSIDERANT que le pétitionnaire sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin de permettre l'organisation d'un rassemblement patriotique,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer à l'occasion de cet événement, la circulation et le stationnement de sorte à assurer la sécurité des usagers du domaine public et à prévenir tout accident pendant le déroulement de cette manifestation,

A R R E T E

ARTICLE 1 - AUTORISATION

LE JEUDI 8 MAI 2025 LE COMITE D'ENTENTE DES SOCIETES PATRIOTIQUES est autorisé à occuper le domaine public afin d'organiser un défilé.

ARTICLE 2 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

– 2.1 La circulation de tout véhicule sera interdite à partir de 11 h 30 et au fur et à mesure de l'avancement du défilé :

- **RUE JULES GEVELOT, dans sa partie comprise entre la rue du Docteur Vayssières et le square Delaunay,**
- **SQUARE DELAUNAY,**
- **RUE GEORGETTE MONGE**
- **RUE DES DEPORTES.**

– 2.2 Le stationnement de tout véhicule sera interdit de 10 h 00 à 12 h 30 :

- **SQUARE DELAUNAY, sur le pourtour du giratoire.**

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
FLERS	08.04.2025	CV-25.131	8.3	
61100	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			

ARTICLE 3 – EXCEPTIONS

Les prescriptions énoncées à l'article 2 ne sont pas applicables aux véhicules du pétitionnaire ainsi qu'à ceux du corps médical, des services de police, d'incendie et des riverains.
Le pétitionnaire devra prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'accès auxdits véhicules.

ARTICLE 4 – DEVIATIONS

Les détournements se feront par les rues avoisinantes. En aucun cas, ils ne pourront se faire par les voies habituellement en sens interdit.

ARTICLE 5 - SIGNALISATION

Les interdictions ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 6 – VALIDITE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable exclusivement pour la durée correspondant mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai. La circulation et le stationnement devront être rétablis dès la fin de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 7 - PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Aglo, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 8 – RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie.

ARTICLE 9 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et les forces de police placées sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le huit avril deux mille vingt-cinq



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Jean-Pierre HUREL

Diffusion le : 17 AVR. 2025	
Commissariat Gendarmerie Centre de Secours Principal SMUR Conseil Départemental Presse	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Publication COM DEP RSG (T. DUDOUIT – J. SORAIS) Repro Service Voirie Police Municipale Service Citoyenneté et vie quotidienne